

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1062 promulguant en C.F.S.l'arrêté ministériel du 22 mai 1953 relatif à une session extraordinaire supplémentaire du conseil de révision de la classe 1953

n° 1062

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 août 1953

Numéro JO
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro
1 octobre 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la décision ministérielle n° 11724/AM/DPL, en date du 26 juin 1953, du Ministre de la France d'Outre-Mer relative à l'application dans les Territoires d'Outre-Mer de l'arrêté du 22 mai 1953 concernant une session extraordinaire supplémentaire du Conseil de révision de la classe 1953,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué en Côte Française des Somalis l'arrêté du 22 mai 1953 relatif à une session extraordinaire supplémentaire du Conseil de révision de la classe 1953 (J.O.R.F. du 4 juin 1953, p. 5018).

Art.2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SapouL.